

Recommandations de Coordination SUD pour la Conférence de Durban sur le changement climatique

Pas de décision sur l'agriculture à Durban sans prise en compte des agricultures familiales du Sud !



28 novembre - 9 décembre 2011, Durban (Afrique du Sud)

L'agriculture, c'est la gestion des terres et de la biomasse, un secteur à la fois émetteur et capteur de gaz à effet de serre. Elle est aussi le secteur économique le plus vulnérable aux variations du climat. Alors que les effets du changement climatique se ressentent déjà sur le terrain, la majorité des 3 milliards d'agriculteurs et des éleveurs paysans n'ont quasiment aucune marge de manœuvre pour y faire face seuls. Dans 70% des cas, les personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde sont des agriculteurs pauvres. Pourtant, ils fournissent 70% de la production alimentaire mondiale et 80% de celle des pays en développement ! 600 millions de personnes supplémentaires pourraient souffrir d'insécurité alimentaire d'ici 2080 sous l'effet du changement climatique, venant grossir le chiffre des 925 millions de personnes souffrant de la faim aujourd'hui.

L'agriculture est donc au cœur des enjeux de lutte contre le changement climatique. Paradoxalement, et pour de mauvaises raisons, l'agriculture a longtemps été la grande absente des négociations internationales sur le changement climatique. Mais surtout, après son entrée à l'agenda des négociations en 2009, les négociations internationales ont ignoré la spécificité et l'importance des agricultures familiales.

Le temps est venu d'une prise en compte plus responsable de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique. Aucune décision sur le programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ne devra être adoptée à Durban sans une reconnaissance de la spécificité et de l'importance des agricultures familiales du Sud.

► Principes d'action pour le secteur agricole

- > La différenciation des types d'agricultures
- > La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture
- > La responsabilité commune mais différenciée des pays vis-à-vis des émissions agricoles
- > Le respect de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation des ménages ruraux et des pauvres des pays en développement.

Nos priorités pour l'agriculture

- Réintroduire un paragraphe sur l'agriculture dans une décision du Groupe de travail sur l'action concertée à long terme, qui place l'atténuation et l'adaptation au même niveau de priorité et prenne en compte la multifonctionnalité de l'agriculture.
- Lancer un programme de travail sur l'agriculture sous le SBSTA, si et seulement si, ce programme :
 - traite de manière égale les problématiques d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole ;
 - différencie les priorités en fonction des pays et des modèles agricoles ;
 - reconnaît l'importance et la spécificité des agricultures familiales des pays en développement et, pour ces agricultures, priorise l'adaptation ;
 - vise à étudier, valoriser et diffuser des pratiques éprouvées, adaptées et ancrées localement.

1 Reconnaître le rôle crucial des agricultures familiales du Sud

► **Toute décision sur l'agriculture devra prendre en compte le rôle spécifique et l'importance des agricultures familiales du Sud dans la lutte contre le changement climatique et l'insécurité alimentaire.**

> Ne pas occulter leur importance quantitative. Les agriculteurs et éleveurs paysans représentent l'écrasante majorité (98%) des producteurs agricoles dans le monde, soit près de 1,5 milliard d'actifs dans les pays en développement. Parmi les 3 milliards de ruraux à l'échelle de la planète, moins de 30 millions d'exploitations ont accès à la motorisation sur des surfaces de plus de 10 hectares, et près de 2,7 milliards sont des exploitations familiales.

> Valoriser le rôle crucial des agricultures familiales pour le développement et la sécurité alimentaire. Les agricultures familiales jouent un rôle fondamental sur la sécurité alimentaire locale, de même que sur l'aménagement du territoire, la création d'emploi, la protection de l'environnement, la structuration du tissu social en milieu rural et la santé.

> Adopter une approche différenciée des priorités face au changement climatique. Les priorités des différents types d'agriculture face au changement climatique ne sont pas les mêmes. Le producteur agro-industriel d'un pays développé, fortement consommateur d'intrants, cherchera à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à valoriser la séquestration de CO₂ dans ses sols. L'éleveur nomade ou le petit paysan d'un pays en développement, aux émissions quasiment nulles, cherchera avant tout à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.

2 Intégrer l'adaptation des agricultures familiales du Sud dans les priorités du programme de travail du SBSTA et des financements

► **Lancer un programme de travail du SBSTA sur l'agriculture uniquement si les conditions suivantes sont remplies :**

> Accorder une place au moins égale à l'adaptation et à l'atténuation.

> Traiter des enjeux propres aux agricultures familiales des pays en développement. Le programme de travail devra traduire la diversité des enjeux d'adaptation et des modèles agricoles dans le monde, et en particulier des agricultures familiales les plus vulnérables dans les pays en développement.

> Valoriser les pratiques d'adaptation locales et éprouvées. Les acteurs locaux ont une expérience ancienne des enjeux d'adaptation aux contraintes locales. Même si aujourd'hui, ce savoir-faire est insuffisant face au changement climatique, tout programme d'adaptation agricole devrait chercher en premier lieu à comprendre, appuyer et valoriser ces pratiques éprouvées pour construire des stratégies d'adaptation durables et ancrées localement.

► **Financer en priorité l'adaptation des agricultures familiales vulnérables.**

L'effort technique et financier doit être consenti le plus directement possible et prioritairement aux agricultures familiales du Sud. Cela est nécessaire pour répondre efficacement au caractère éminemment local de la vulnérabilité, déterminée par une conjugaison de facteurs.

3 Promouvoir une conversion vers des modèles agricoles sobres en carbone

► En matière d'atténuation, le programme de travail sur l'agriculture devra :

> Étudier des solutions adaptées au contexte local et accessibles aux agricultures familiales. Les solutions destinées à améliorer la productivité tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre doivent être adaptées au contexte local, et être accessibles directement aux agricultures familiales des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

> Appuyer le développement d'une agriculture écologiquement intensive. Le programme de travail devra contribuer à la connaissance, l'amélioration et la diffusion des pratiques d'agroécologie. Le développement technologique et l'amélioration génétique devront reposer sur le développement et la valorisation des savoir-faire et pratiques éprouvés des agricultures familiales.

> Promouvoir la relocalisation de l'agriculture à l'échelle des territoires pour assurer la sécurité alimentaire locale et éviter les émissions dues au transport de produits alimentaires.

> Mettre en cohérence l'action dans les pays développés et dans les pays en développement. Il est essentiel de revoir les modes de production et de consommation, fortement émetteurs de gaz à effet de serre, des pays développés et de certains pays émergents. Une meilleure gestion des stocks et une lutte contre le gaspillage doivent être encouragées.

> Prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture dans l'élaboration de critères de comptabilisation des émissions. La méthode de comptabilisation de l'intensité carbone par unité de production agricole avancée par certains pays réduit l'agriculture à deux dimensions : la productivité et les émissions de gaz à effet de serre. Ce mode de comptabilisation occulte l'enjeu principal de la réduction des émissions agricoles en valeur absolue au niveau mondial. Il favorise les mo-

dèles d'exploitation agricole à grande échelle, fortement intensifiés et spécialisés. Or, d'autres modèles, dont les agricultures familiales, jouent un rôle essentiel au niveau local pour la sécurité alimentaire, l'économie, la stabilité sociale et la durabilité environnementale. Une comptabilisation des co-bénéfices en termes d'adaptation et en termes socio-économiques découlant d'activités agricoles sobres en carbone, mises en œuvre par les agricultures familiales, doit être effectuée.

> Faire le lien avec les efforts de lutte contre la déforestation. Le programme de travail doit conduire à la recherche de solutions pour l'amélioration des revenus des paysans sur les surfaces agricoles existantes, tout en développant des pratiques durables (agroforesterie).

> Impulser un développement agricole sobre en carbone. Les systèmes agricoles intensifiés des pays industrialisés, parfois exportés dans les pays émergents, voire en développement, sont très émetteurs parce que consommateurs d'intrants et d'énergie et faisant largement appel à la transformation. Afin d'accroître la production tout en réduisant l'impact du secteur agricole sur le climat et l'environnement, le programme de travail devra étudier les modalités permettant d'opérer une conversion des modèles agro-industriels de la révolution verte, vers des modèles sobres en carbone, résilients et plus adaptés aux économies locales. Dans les pays en développement non-émergents, le programme de travail sur l'agriculture devra contribuer à l'adoption, dans ces pays, de plans de développement agricole intégrés, résilients et sobres en carbone.

► Le marché du carbone : une fausse solution pour les agricultures familiales.

Le marché du carbone a peu de chance de servir les agricultures familiales. Il est complexe à mettre en œuvre dans le secteur agricole et pourrait se traduire par des coûts de transaction élevés. En outre, il constitue un mécanisme de financement incertain pour les agricultures familiales, à la fois du point de vue de la faiblesse de la demande pour ce type de crédits et des difficultés d'accès pour les agricultures familiales. Enfin, il peut faire peser des menaces supplémentaires sur l'accès à la terre des communautés locales.

4 Pour une implication forte des paysans dans les négociations sur le climat

► Donner les moyens aux paysans de participer activement aux négociations internationales et aux politiques nationales sur la thématique « climat-agriculture ».

Alors qu'ils représentent l'immense majorité des exploitants, les agriculteurs familiaux des pays en développement sont aujourd'hui absents des négociations internationales. La participation active des organisations paysannes suppose de soutenir des activités de renforcement de capacités et d'information auprès de leurs membres. Elle implique aussi de leur accorder l'espace nécessaire pour qu'elles puissent soumettre des propositions dans les négociations internationales. Ces organisations doivent aussi pouvoir participer activement à l'élaboration de politiques publiques en lien avec l'agriculture et le climat à l'échelle nationale.

► Impliquer directement les organisations paysannes dans le programme de travail sur l'agriculture et la deuxième phase du programme de travail de Nairobi.

L'élaboration d'un programme de travail sur l'agriculture doit se faire de manière ascendante et prendre en compte les expériences, les demandes d'appui et les problèmes rencontrés par les agriculteurs des pays en développement dans leurs actions d'adaptation et d'atténuation.

5 Replacer les débats sur l'agriculture dans le combat de la souveraineté alimentaire

► Ne pas occulter la réalité locale de la souveraineté alimentaire.

L'accroissement des rendements agricoles et de la disponibilité alimentaire ne suffira pas à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire, qui est loin d'être uniquement lié au niveau mondial de productivité agricole. Raisonner seulement à l'échelle mondiale risque d'occulter la réalité locale de l'insécurité alimentaire, favorisant l'extension des modèles productivistes des pays développés au détriment des agricultures familiales. Cela pourrait donner lieu à des actions qui ne feront qu'aggraver l'insécurité alimentaire : marginalisation des petites agricultures vis-à-vis des politiques sectorielles et de la recherche, accaparement de terres à grande échelle, et promotion d'une libéralisation des échanges internationaux qui étouffe les marchés locaux.

► Agir sur les contraintes structurelles qui pèsent sur les agricultures familiales et menacent la sécurité alimentaire.

La vulnérabilité des populations rurales au changement climatique est due à des déterminants climatiques, mais aussi économiques et sociaux. Aucun progrès vers une agriculture « climato-compatible » ne sera possible si les pays n'agissent pas sur les menaces structurelles qui pèsent sur le développement des populations rurales : libéralisation des échanges internationaux ; volatilité des prix ; accès limité aux intrants, au crédit, aux ressources naturelles et aux marchés ; insécurité foncière ; manque d'investissement et d'appui technique des Etats.

> Contacts à Durban :

Adeline GIRAUD - Agronomes et vétérinaires sans frontières / Coordination SUD : a.giraud@avsf.org
Patrice BURGER - Centre d'actions et de réalisations internationales / Coordination SUD : cariassociation@yahoo.fr

> Contact presse à Durban :

Chantal DURAY-SOUNDRON - Coordination SUD : duray@coordinationsud.org

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

→ 14, passage Dubail • 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • Fax. : +33 1 44 72 93 73 • www.coordinationsud.org

La commission Climat-développement de Coordination SUD travaille sur les liens entre développement et changement climatique. Elle regroupe une trentaine d'ONG membres de Coordination SUD et d'un collectif associé, le Réseau Action Climat - France, qui représente les ONG de lutte contre les changements climatiques en France. La commission Climat-développement est animée par le Gret, son chef de file. Ses objectifs sont : l'échange d'expériences, la sensibilisation des ONG françaises de solidarité internationale aux enjeux liés au changement climatique et le renforcement de capacités des ONG pour une meilleure intégration de ces enjeux dans leurs projets de terrain. Enfin, elle vise à promouvoir la construction de positions collectives des ONG, notamment dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Recommandations de Coordination SUD pour la Conférence de Durban sur le changement climatique

Faire de REDD+ un outil au service du développement économique et social

 28 novembre - 9 décembre 2011, Durban (Afrique du Sud)

REDD+ s'implante dans des territoires qui ne sont pas vierges de populations et de biodiversité. S'il doit conduire à des réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre, il ne peut se limiter à cet aspect et doit permettre un développement durable et équitable des populations rurales et forestières, mais aussi un renforcement de leurs droits. Il doit être un outil au service du développement et contribuer à préserver la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes forestiers tropicaux (dont les forêts sèches) des pays du Sud.

Les grands principes de la mise en œuvre de REDD+

- 1** REDD+ doit contribuer à un développement économique et social durable et équitable des populations rurales et forestières, et accompagner un changement d'itinéraires techniques forestiers et agricoles.
- 2** REDD+ doit promouvoir la participation et le respect des droits des populations rurales et forestières, en particulier des peuples autochtones. Il doit se traduire par une sécurisation foncière des populations rurales et forestières.
- 3** Lors de la mise en œuvre nationale de REDD+, une répartition équitable des coûts et avantages de REDD+ doit être assurée à tous les niveaux.

4 REDD+ doit effectivement réduire les émissions de gaz à effet de serre, en complément d'autres politiques de réduction des émissions dans les pays développés.

5 REDD+ doit maintenir et augmenter la biodiversité des forêts et des services environnementaux associés.

6 REDD+ doit traiter l'ensemble des déterminants de la déforestation dans les pays du Sud. Le mécanisme doit se traduire par des politiques d'envergure au Sud (secteurs du foncier, de l'agriculture, de l'énergie, etc.), par un changement de modes de production et de consommation au Nord et une mise en cohérence des politiques au Nord et au Sud.

Nos priorités pour REDD+

- L'opérationnalisation du Fonds vert climat, avec la création d'une fenêtre REDD+ spécifique.
- L'établissement d'une structure commune pour le suivi des clauses de sauvegarde sociale et environnementale.
- La définition de critères communs pour l'établissement de niveaux de référence : transparents, participatifs, comparables, cohérents et modulables en fonction des conditions nationales.

1 La mise en œuvre de REDD+ : un enjeu de développement

► **Changer les modes de développement à travers des réformes d'envergure.**

Lutter efficacement et équitablement contre la déforestation et la dégradation forestière requiert d'élaborer et de mettre en place des réformes politiques concertées d'envergure dans tous les secteurs (aménagement, foncier, agricole, énergétique, etc.).

► **Renforcer la cohérence.**

REDD+ suppose une mise en cohérence des politiques, plans et projets, au niveau national. A ce titre, le découpage de la question du changement d'affectation des sols en divers volets de la négociation ne favorise pas son appréhension globale. Le futur programme de travail sur l'agriculture devra intégrer un lien avec la lutte contre la déforestation pour encourager la mise en œuvre d'actions cohérentes et intégrées sur le terrain.

► **Changer les modes de production et de consommation au Nord.**

Pour lutter efficacement contre la déforestation au Sud, il est indispensable de changer les modes de production et de consommation des pays importateurs de denrées contribuant à la déforestation, et de mettre en cohérence les politiques publiques au Nord avec les enjeux de développement au Sud.

► **Sécuriser le foncier.**

La mise en œuvre de REDD+ au niveau national ne doit pas se traduire par une augmentation de la pression foncière, excluant les populations *de facto* ou *de jure*, mais bien au contraire constituer une opportunité pour définir, reconnaître et sécuriser les droits de ces populations sur le foncier et la gestion des ressources forestières.

► **Investir sur le long terme.**

La mise en œuvre de REDD+ au niveau national ne doit pas se réduire à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Elle doit intégrer une logique d'investissement favorisant l'adoption d'itinéraires techniques agricoles et forestiers garantissant la gestion durable des forêts et l'amélioration des revenus et conditions de vie des populations locales.

2 Promouvoir l'implication des populations locales

► **Adapter REDD+ aux besoins et aux réalités des populations locales.**

Pour que les populations locales puissent participer activement à la mise en œuvre de REDD+ et bénéficier de retombées positives sur leur développement, REDD+ doit avant tout s'adapter à leur contexte, leur langage, leurs caractéristiques sociales et culturelles. Cela doit se traduire par des méthodologies simplifiées et accessibles, contrairement à celles actuellement développées, qui sont complexes et chères à mettre en œuvre. En outre, pour toute action REDD+, le Consentement libre, informé et préalable des populations (Clip) doit être obtenu, leur permettant de connaître leurs droits et les enjeux et conséquences de la mise en œuvre de REDD+.

► **Mettre en place des mécanismes participatifs et des politiques complémentaires aux niveaux national et local.**

Des politiques publiques dans le secteur de l'éducation et de la formation, ainsi que des mécanismes participatifs dédiés, permettant la circulation de l'information, le transfert de technologies peuvent contribuer à renforcer la participation des populations.

► **Prendre en compte les savoirs et savoir-faire traditionnels.**

Le mécanisme REDD+ doit s'appuyer sur la reconnaissance des innovations, savoirs et savoir-faire traditionnels des populations locales et des peuples autochtones, notamment en

matière de conservation et de gestion durable des forêts. Les bonnes pratiques issues de ces expériences devraient être mieux diffusées et intégrées dans les processus REDD+.

3 **Suivi, transparence, comparabilité et cohérence**

► **Assurer la transparence et la comparabilité du suivi des clauses de sauvegarde.**

A Durban, un système commun d'information sur le respect des clauses de sauvegarde sociale et environnementale et les co-bénéfices de REDD+ doit être défini et établi sous l'égide de la Convention climat. Il sera nourri par les systèmes d'information définis au niveau national. Les systèmes d'information mis en place doivent fournir des informations transparentes, comparables et accessibles publiquement pour permettre d'identifier et de dénoncer les abus.

► **Assurer la cohérence, la transparence et la comparabilité des systèmes de Mesures reporting vérification (MRV) de REDD+.**

Ces systèmes doivent reposer sur les informations scientifiques (lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat-Giec) et sur des retours d'expériences.

> Assurer un suivi strict des réductions d'émissions. Les systèmes de MRV nationaux doivent permettre d'effectuer un suivi strict des réductions effectives de gaz à effet de serre.

> Mettre en place des systèmes de MRV comparables et cohérents. Les systèmes de MRV nationaux doivent générer des données comparables au niveau international. Ils doivent reposer sur une structure et des critères communs, à définir à Durban. Les systèmes nationaux doivent s'appuyer sur les systèmes de suivi et les savoirs existants dans chaque pays.

> Évoluer vers des systèmes de MRV nationaux. Les systèmes intérimaires de MRV infranationaux devront évoluer rapidement vers les systèmes nationaux.

4 **Assurer l'intégrité environnementale de REDD+**

Les niveaux de déforestation de référence et les niveaux d'émissions de référence sont deux choses très différentes mais cependant liées. Ils conditionnent notamment le seuil à partir duquel un pays recevra des paiements sur résultats pour ses réductions d'émissions liées à REDD+.

A Durban des modalités doivent être définies pour :

► **Permettre des réductions d'émissions additionnelles, vérifiées et permanentes.**

Les modalités définies à Durban devront notamment éviter les « fuites de carbone » et les doubles comptages, empêchant ainsi la création d'air chaud.

► **Établir des niveaux de référence transparents, qui respectent le souci d'intégrité environnementale de REDD+.**

Il existe plusieurs méthodologies pour établir des niveaux de référence : historiques ou projetés. Les deux méthodologies posent un certain nombre de problèmes et d'incertitudes. C'est pourquoi les niveaux de référence doivent respecter les principes suivants :

> Etre établis de manière transparente ;

> Etre modulés en fonction des caractéristiques propres aux pays et des données disponibles au niveau national ;

> Créer des incitations dans les pays à forte couverture forestière ;

> Etre cohérents avec les autres niveaux de références nationaux, afin d'assurer l'efficacité environnementale de REDD+ à l'échelle internationale.

5 Le financement de REDD+

► A Durban, créer une fenêtre du Fonds vert climat pour les forêts.

La COP17 aussi doit décider d'un mécanisme financier permettant de mobiliser, de façon pérenne, adéquate et prévisible, les montants correspondant aux besoins pour la REDD (évalués à 42 milliards de dollars US par an de 2013 à 2017). Il est nécessaire d'instaurer pour cela des mécanismes de financements innovants, permettant notamment d'abonder le Fonds vert. Les financements publics mobilisés doivent être additionnels aux objectifs d'Aide publique au développement (APD).

► Répartir les financements REDD+ de manière équitable.

Des mécanismes de gouvernance et de répartition juste et équitable des financements et des bénéfices de REDD+ doivent être mis en place aux niveaux national et local. Ils doivent bénéficier aux gestionnaires des forêts, y compris aux peuples autochtones et aux communautés locales. Les femmes ne doivent pas être exclues de ces mécanismes, compte tenu de leur participation à la gestion des ressources forestières.

► Définir un suivi, comparable et transparent, du soutien financier alloué à REDD+.

Le système de MRV des financements alloués à REDD+ à l'échelle internationale devra assurer la transparence du soutien financier et technique fourni par les pays développés, selon des critères de reporting clairs, comparables et cohérents.

6 Tirer des enseignements de l'aide publique au développement

REDD+ doit tirer des enseignements des programmes et projets antérieurs d'appui à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

► Tirer des leçons de l'existant.

Les politiques, programmes et projets existants dans le secteur forestier peuvent fournir des enseignements riches pour REDD+. Ces interventions éprouvées peuvent être mises en cohérence et intégrées dans les stratégies REDD+. A ce titre, le suivi-évaluation et la capitalisation de bonnes pratiques, parents pauvres de l'aide publique au développement (APD), restent essentiels à la mise en œuvre efficace et équitable des financements REDD+.

► Accorder une part importante de subventions, en particulier dans les pays les moins avancés.

Contrairement aux financements APD alloués au secteur forestier, qui sont constitués majoritairement de prêts, les financements REDD+ doivent comporter une part importante de dons pour financer des activités d'appui institutionnel, de renforcement de capacités, de gestion communautaire des ressources forestières, en particulier dans les pays moins avancés.

► Allouer les financements en fonction des priorités et stratégies nationales des pays récipiendaires.

Les financements climat doivent sortir de la relation pays donateur-pays bénéficiaire qui prédomine dans le cadre de l'APD.

> Contacts à Durban :

Célia GAUTIER - Gret / Coordination SUD : gautier@gret.org
Anne CHETAILLE - Gret / Coordination SUD : chetaille@gret.org

> Contact presse à Durban :

Chantal DURAY-SOUNDRON - Coordination SUD : duray@coordinationsud.org

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

→ 14, passage Dubail • 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • Fax. : +33 1 44 72 93 73 • www.coordinationsud.org

La commission Climat-développement de Coordination SUD travaille sur les liens entre développement et changement climatique. Elle regroupe une trentaine d'ONG membres de Coordination SUD et d'un collectif associé, le Réseau Action Climat - France, qui représente les ONG de lutte contre les changements climatiques en France. La commission Climat-développement est animée par le Gret, son chef de file. Ses objectifs sont : l'échange d'expériences, la sensibilisation des ONG françaises de solidarité internationale aux enjeux liés au changement climatique et le renforcement de capacités des ONG pour une meilleure intégration de ces enjeux dans leurs projets de terrain. Enfin, elle vise à promouvoir la construction de positions collectives des ONG, notamment dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Recommandations de Coordination SUD pour la Conférence de Durban sur le changement climatique

Principes pour la gouvernance de l'adaptation Pour l'anticipation des risques et l'affirmation d'une solidarité obligatoire

 28 novembre - 9 décembre 2011, Durban (Afrique du Sud)

Les retards pris par les Etats dans la mise en œuvre d'une politique internationale d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre accroissent le risque d'un réchauffement climatique supérieur à 2°C. Dès lors, les risques liés aux impacts du changement climatique augmentent aussi, en particulier dans les pays les plus pauvres qui seront les plus impactés. Le lien entre les changements climatiques et les catastrophes naturelles est désormais avéré par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) : inondations en Asie, vagues de chaleur, autant d'évènements qui témoignent du changement climatique en cours, et qui appellent à une action urgente et solidaire de la communauté internationale. L'adaptation, à la fois réactive et anticipatrice, traduit la capacité d'évolution des organisations, des modes d'implantations et des techniques à opérer par les sociétés pour limiter les impacts négatifs du changement climatique et en maximiser les effets bénéfiques. Condition indispensable de l'éradication de la pauvreté dans le monde, son financement est un investissement prioritaire pour les générations actuelles et futures. Si les Accords de Cancun, avec la création du cadre pour l'adaptation, ont marqué une étape importante dans la reconnaissance de cette priorité, la Conférence de Durban devra donner un signal fort en faveur de la justice climatique et proposer de nouvelles formes de coopération internationale.

► Prendre en compte les réalités locales.

Le Cadre pour l'adaptation et ses acteurs devront prendre en compte les réalités dictées par les situations locales sur le terrain, dans leur diversité et leur complexité. Pour répondre à cette exigence, le rôle et les conditions du

dialogue avec les représentants des groupes majeurs devront être définis et renforcés : femmes, ONG, salariés et syndicats, autorités locales, communautés scientifiques et techniques, enfants et jeunes, femmes, paysannes, peuples et communautés autochtones, entreprises et industries.

► Pour une vision intégrée du climat et du développement.

Le Cadre pour l'adaptation devra favoriser une vision qui intègre les enjeux du climat et du développement. Au-delà des distinctions entre adaptation et atténuation, adaptation et développement, il s'agit d'allier la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté dans la perspective de chances équitables de développement accessible à tous, pour les décennies à venir. Cela passe par un processus démocratique et un renforcement des expertises croisées.

Nos priorités pour l'adaptation

- Traduire l'exigence d'équité et de transparence dans la composition et les modalités de fonctionnement du Comité pour l'adaptation.
- Renforcer l'opérationnalité des Plans nationaux d'adaptation.
- Construire les cohérences du local au global : intégrer les réalités, les compétences et savoirs locaux et territoriaux.
- Rechercher la mise en place d'un mécanisme pour les pertes et dommages selon le principe « prévenir plutôt que guérir ».

1 Traduire l'exigence d'équité et de transparence dans la composition et les modalités de fonctionnement du Comité pour l'adaptation

► Confier au Comité un rôle technique et de coordination.

Le Cadre pour l'adaptation doit permettre d'en appréhender les enjeux au niveau global mais également à l'échelle des grandes régions, des Etats et des territoires. Le Comité pour l'adaptation, dont la mission se situe à la frontière entre science et politique, est l'organe central d'un dispositif large, multithématique, qui doit d'une part s'arrimer aux autres institutions et, d'autre part, permettre de relier les réalités de terrain aux enjeux globaux.

► Garantir la représentativité des composantes, la légitimité des membres (élus), une communication transparente et un processus d'évaluation partagé.

Le principe d'équité devra garantir la diversité des Etats et des zones géographiques représentés, et de leur situation au regard du développement. Les groupes de pays particulièrement vulnérables, l'Alliance des petits Etats insulaire en développement (AOSIS), les pays les moins avancés et le groupe Afrique et pays montagneux (liste non exhaustive) devront être représentés de manière significative. Le Comité adaptation devra s'appuyer sur une expertise pluridisciplinaire, pour une vision intégrée des enjeux de l'adaptation, de l'atténuation du développement et de la lutte contre la pauvreté.

► Reconnaître et renforcer le rôle des observateurs.

La possibilité, pour les représentants des groupes majeurs, d'apporter des contributions et propositions pour la définition des activités et/ou priorités devra être garantie.

► Établir un lien direct entre le Comité pour l'adaptation et le Fonds vert.

La mise en cohérence des volets adaptation et financement au sein des négociations internationales constitue une demande forte des pays en développement. Le Comité pour l'adaptation devra être en mesure de fournir des avis sur les attributions du Fonds vert. Il s'agit de favoriser l'obtention de moyens financiers adaptés et pérennes afin de soutenir la mise en œuvre des plans d'action et de favoriser l'accès aux financements des acteurs locaux : collectivités locales, ONG, dans une logique de cohérence entre les échelles d'intervention (régionale, nationale, territoriale) et non de concurrence.

2 Renforcer l'opérationnalité des plans nationaux d'adaptation

► Définir des orientations souples pour les plans nationaux d'adaptation.

Alors que les Plans d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) visaient à identifier et prioriser les besoins urgents d'adaptation, les Plans nationaux d'adaptation (PAN) ont une vocation plus générale et intersectorielle -en identifiant des besoins à moyen et à long terme- et sont intégrés aux plans de développement des pays. Les lignes directrices ne doivent pas s'imposer aux Etats, mais présenter des modalités de coopération, financières et technologiques, ainsi que des outils pour aider les Etats à définir des stratégies de développement adaptées, intégrées et tournées vers l'action. Les feuilles de route et les outils recommandés devront être flexibles et s'adapter aux réalités des territoires.

► Favoriser l'émergence de processus démocratiques.

L'élaboration des Plans nationaux d'adaptation doit relever d'un processus démocratique, et ne doit en aucun cas être imposée. Les PAN devront ainsi être élaborés selon des principes de concertation et ouvrir la voie à des processus démocratiques de mise en œuvre des stratégies territoriales. L'implication des acteurs socio-économiques, y compris du secteur privé, ainsi que la prise en compte des savoirs autochtones et traditionnels sont primordiaux de ce point de vue.

► Articuler les plans nationaux d'adaptation avec les autres documents de planification existants ou en cours d'élaboration.

La multiplication des documents et stratégies dilue les efforts comme les financements et alimente les contradictions : lutte contre la pauvreté, réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, développement socio-économique, atténuation (NAMA), protection de la biodiversité, lutte contre la désertification et la dégradation des terres, sécurité alimentaire... L'articulation des stratégies est nécessaire dans un souci de cohérence et d'efficacité.

► Soutenir la mise en place de centres régionaux, pour coordonner la recherche et favoriser le renforcement de capacités.

► Garantir des financements publics fiables et pérennes sous forme de dons.

La Conférence des Parties doit prendre acte des difficultés rencontrées par les Parties pour le financement et la mise en œuvre des PANA, et ajuster le soutien institutionnel et opérationnel.

3 Construire les cohérences du local au global : intégrer les réalités, les compétences et savoirs locaux et territoriaux

► Améliorer la définition et la prise en compte de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique.

La vulnérabilité est une réalité multiple et complexe, difficilement appréhendable au niveau international, du fait notamment de l'hétérogénéité des contextes nationaux et territoriaux, de la diversité des impacts, et de l'incertitude dans la connaissance des impacts locaux et/ou à long terme. L'appréciation des vulnérabilités devient nécessaire dans la définition des priorités d'action et de financement au niveau international. Le cadre pour l'adaptation devra être à l'initiative de programmes de recherche-développement pluridisciplinaires et de renforcement de capacités des acteurs aux différents échelons. La compréhension des vulnérabilités est un élément clé des stratégies pour un développement résilient.

► **Mettre en place des classements régionaux** par entité géographique plutôt que par Etat, via les centres de recherche. Ceci permettra d'améliorer la compréhension des vulnérabilités, de favoriser le renforcement de capacités, de faciliter l'accès aux technologies et aux financements les plus appropriés selon les pays.

► **Prendre en compte les spécificités des territoires** : contexte socio-économique, caractéristiques géographiques (zones côtières, arides, montagneuses, etc.), contexte institutionnel.

► Renforcer le rôle du programme de travail de Nairobi.

Ce programme s'est terminé en 2010 et la conférence de Cancun a été l'occasion de faire un bilan et de décider de sa poursuite. Face aux limites de ce programme (forte technicité, absence de réponse aux besoins des pays, opérationnalité faible, système

de diffusion défaillant, etc.), de nouvelles priorités doivent être définies :

- > Des programmes de travail thématiques (eau, agriculture et alimentation, infrastructures et établissements humains, écosystèmes, énergie) et une prise en compte transversale de la question du genre dans ces programmes thématiques
- > L'implication des acteurs et représentants des groupes majeurs, par des contributions directes
- > La diffusion large des connaissances et des informations afin d'en favoriser l'accès à toutes les parties prenantes.

4 Recherche d'un mécanisme pour les pertes et dommages : prévenir plutôt que guérir

► Conditionner la recherche d'un mécanisme pour les pertes et dommages à une action mondiale de réduction des émissions à la hauteur des recommandations scientifiques.

La recherche d'un système d'assurance mondial constitue une solution de dernier recours face aux retards pris dans la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Elle ne doit pas s'y substituer.

► Prévenir les risques de catastrophe : Appliquer le Cadre d'action de Hyogo.

La réduction des risques doit être reconnue et appréhendée par les Etats et les territoires comme priorité nationale :

- > Mieux préparer les populations, c'est instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les échelons par l'information, la sensibilisation et la formation.
- > Renforcer la recherche développement, les systèmes d'observation et d'alerte. De nouvelles formes de coopération techniques, adossées à un appui institutionnel et financier international, devront être proposées en ce sens.

► Réduire les vulnérabilités en amont.

Il s'agit d'adapter, voire de réorienter, les plans de développement pour se diriger vers des stratégies de développement sobre en carbone et résilient aux impacts des changements climatiques. Cela suppose :

- > Une mise en cohérence progressive des politiques publiques : aménagement et urbanisme, politiques énergétiques et environnementales notamment. Les acteurs territoriaux ont en ce sens un rôle clé et doivent être associés à la définition des priorités internationales.
- > Des solutions techniques appropriées visant l'adaptation des techniques de production agricoles, industrielles et énergétiques, de construction, etc. aux nouveaux enjeux.

> Contacts à Durban :

Marie CHÉRON - 4D / Coordination SUD : mcheron@association4d.org
Swan FAUVEAUD - Geres / Coordination SUD : s.fauveaud@geres.eu

> Contact presse à Durban :

Chantal DURAY-SOUNDRON - Coordination SUD : duray@coordinationsud.org

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

→ 14, passage Dubail • 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • Fax. : +33 1 44 72 93 73 • www.coordinationsud.org

La commission Climat-développement de Coordination SUD travaille sur les liens entre développement et changement climatique. Elle regroupe une trentaine d'ONG membres de Coordination SUD et d'un collectif associé, le Réseau Action Climat - France, qui représente les ONG de lutte contre les changements climatiques en France. La commission Climat-développement est animée par le Gret, son chef de file. Ses objectifs sont : l'échange d'expériences, la sensibilisation des ONG françaises de solidarité internationale aux enjeux liés au changement climatique et le renforcement de capacités des ONG pour une meilleure intégration de ces enjeux dans leurs projets de terrain. Enfin, elle vise à promouvoir la construction de positions collectives des ONG, notamment dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Recommandations de Coordination SUD pour la Conférence de Durban sur le changement climatique

Pour une coordination et une utilisation efficaces et équitables des financements climat

 28 novembre - 9 décembre 2011, Durban (Afrique du Sud)

Une partie des 100 milliards de dollars par an qui doivent être mobilisés par les pays développés avant 2020 pour répondre aux besoins de financement des pays en développement transitera par le Fonds vert pour la lutte contre le changement climatique. Les institutions et les règles de gouvernance au sein du Fonds vert devront garantir une allocation et une utilisation équitables et efficaces de ces financements. Elles devront s'inspirer des grands principes et objectifs-cibles de la déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide, en particulier l'appropriation par les pays en développement partenaires, l'alignement de l'aide sur leurs priorités, la coordination des bailleurs, la simplification des procédures d'accès aux financements, la prévisibilité et la responsabilité mutuelle. Au moment même où s'ouvre le quatrième Forum sur l'efficacité de l'aide à Busan (Corée du Sud), la communauté internationale réunie à Durban doit prendre en compte les enseignements de plusieurs décennies du financement du développement, les bonnes comme les mauvaises pratiques, et proposer des solutions innovantes pour la gouvernance du Fonds vert.

Nos priorités pour la gouvernance du Fonds vert

- Améliorer la coordination des financements.
- Favoriser l'appropriation nationale.
- Promouvoir une allocation priorisée, juste et dépolitisée des financements.
- Privilégier des instruments financiers adaptés, encadrés et équitables.
- Impliquer la société civile dans les processus de décision.
- Reproduire et amplifier les bonnes pratiques.

1 Améliorer la coordination des financements

► Réduire la fragmentation des financements climat.

Plus de 25 fonds sont dédiés au climat, auxquels il faut ajouter les portefeuilles climat des agences de développement. Les pays bénéficiaires, en particulier les pays les moins avancés sont confrontés à une multitude de procédures et de modalités d'acheminement de l'aide. Cette fragmentation nuit à la cohérence et à une utilisation efficace des financements climat. Le Fonds vert doit avoir comme objectif de réduire cette fragmentation et de simplifier le paysage des fonds climat.

► **Allouer une large partie des financements sous forme d'enveloppes nationales.**

Les financements sont ainsi mieux aptes à répondre aux priorités et aux besoins nationaux des pays en développement bénéficiaires. Ces enveloppes nationales permettent de renforcer la prévisibilité des financements disponibles, et la planification des actions à mettre en œuvre.

► **Établir une plateforme internationale sur les financements climat.**

Cette plateforme pourrait être du même type que le groupe Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec). Elle serait chargée de suivre et évaluer les flux, les instruments et l'allocation des financements internationaux sur climat pour améliorer la coordination et éviter la duplication.

2 Favoriser l'appropriation nationale des financements climat

► **Privilégier l'accès direct des pays en développement aux financements.**

Les nombreuses agences intermédiaires de mise en œuvre actuelles se substituent aux gouvernements et engendrent des coûts de transaction élevés. Les gouvernements et acteurs non-étatiques des pays en développement doivent pouvoir accéder facilement et directement au Fonds vert.

► **Appuyer la création ou la consolidation des entités nationales fiduciaires mises en œuvre dans le cadre du Fonds pour l'adaptation.**

Ces entités seraient chargées de gérer les financements au niveau des pays et de les allouer aux acteurs intéressés dans la mise en œuvre d'action de lutte contre le changement climatique, conformément aux stratégies nationales.

► **Créer des plateformes multi-acteurs.**

En s'inspirant du Fonds mondial pour le sida, la tuberculose et le paludisme, ces plateformes réuniraient l'ensemble des parties prenantes : ONG, ministères, chercheurs, fédérations syndicales, représentants d'autorités locales et organisations paysannes. Elles devraient être dotées de moyens adéquats pour permettre aux différents acteurs de participer effectivement à l'élaboration des stratégies nationales et de valider des demandes de financements des porteurs de projets, en lien avec l'entité nationale fiduciaire.

► **Dédier une partie du financement au renforcement des capacités institutionnelles des administrations et des acteurs non-étatiques.**

Ces actions sont indispensables pour que ces acteurs contribuent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre le changement climatique et puissent améliorer la capacité d'absorption des financements.

3 Promouvoir une allocation priorisée, juste et dépolitisée des financements

► **Établir des fenêtres thématiques pour les financements.**

Les financements doivent être clairement identifiés et alloués de façon distincte, à l'adaptation, à l'atténuation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

► **Financer en priorité les besoins urgents d'adaptation des pays les moins avancés.**

Le Fonds doit avoir pour objectif de combler les manques de l'existant. Il doit garantir un rééquilibrage des financements en faveur de l'adaptation.

► **Dépolitiser la sélection des projets.**

Le Conseil du Fonds vert devrait être chargé d'élaborer les lignes directrices stratégiques et opérationnelles, y compris de la définition des critères d'allocation pour les enveloppes nationales et de suivi-évaluation des projets. Il reviendrait au comité technique, composé d'experts du Nord et du Sud de valider la qualité des projets soumis par les entités nationales fiduciaires, selon les lignes directrices fixées par le Conseil. Le secrétariat serait en charge de la gestion administrative.

4 Privilégier des instruments financiers adaptés, encadrés et équitables

► **Diversifier la taille des financements éligibles.**

Les enveloppes nationales doivent permettre de financer à la fois des projets, des programmes et des politiques afin de prendre en compte la diversité des acteurs impliqués dans la lutte contre le changement climatique. Les projets à petite échelle sont en particulier nécessaires pour soutenir le développement, l'expérimentation et la diffusion de pratiques innovantes au niveau micro-local.

► **Assurer un financement sous forme de dons, en particulier dans les pays les moins avancés et pour les actions d'adaptation.**

Les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement sont les premières victimes du changement climatique, imputable aux pays historiquement émetteurs de gaz à effet. Il serait injuste et contradictoire que les pays vulnérables s'endettent pour financer des politiques d'adaptation à un changement climatique dont ils ne sont pas responsables. A ce titre, les actions d'adaptation des pays vulnérables doivent faire l'objet d'une réparation sous forme de dons.

► **Encadrer l'orientation et l'utilisation des financements privés qui seront mobilisés.**

Des lignes directrices devront être définies afin de s'assurer que les financements privés contribuent de façon efficace à une transition énergétique post-carbone, dans le respect des besoins socio-économiques des pays en développement.

5 Impliquer la société civile dans les processus de décision

► **Inclure la participation d'observateurs actifs issus de la société civile dans le Conseil du Fonds vert.**

Le Conseil doit faire une place centrale à la société civile. Les observateurs actifs issus de la société civile doivent être sélectionnés de manière transparente par leur base, à l'instar du Mécanisme de la société civile du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

► **Impliquer des experts de terrain issus de la société dans le comité technique.**

Les experts de ce comité doivent être sélectionnés sur la base de leurs connaissances des réalités locales et des enjeux climatiques, leur proximité avec les acteurs de terrain.

► **Renforcer les capacités des acteurs non-étatiques.**

Il s'agit d'améliorer leur participation dans la prise de décision nationale et la mise en œuvre d'action sur le terrain.

6 Reproduire et amplifier les bonnes pratiques

► Assurer un suivi-évaluation participatif des projets.

Le suivi-évaluation fait partie des parents pauvres de l'Aide Publique au Développement et des financements climat aujourd'hui. Lorsqu'il est mené, il n'est que rarement participatif. Des processus de dialogue doivent être mis en place au sein des projets afin que les parties prenantes des projets, en particulier les bénéficiaires, puissent donner leur avis sur les actions et réalisations des projets.

► Capitaliser les expériences pour améliorer la qualité des projets et permettre l'innovation.

Les enseignements et recommandations issus des évaluations des projets doivent être intégrés par la cellule de suivi-évaluation du Fonds vert et utiliser, pour revoir si besoin, les critères d'éligibilité des projets, en lien avec le Conseil et le comité technique.

> **Contacts à Durban :**

Anne CHETAÏLLE - Gret / Coordination SUD : chetaille@gret.org

Celia GAUTIER - Gret / Coordination SUD : gautier@gret.org

> **Contact presse à Durban :**

Chantal DURAY-SOUNDRON - Coordination SUD : duray@coordinationsud.org

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

→ 14, passage Dubail • 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • Fax. : +33 1 44 72 93 73 • www.coordinationsud.org

La commission Climat-développement de Coordination SUD travaille sur les liens entre développement et changement climatique. Elle regroupe une trentaine d'ONG membres de Coordination SUD et d'un collectif associé, le Réseau Action Climat - France, qui représente les ONG de lutte contre les changements climatiques en France. La commission Climat-développement est animée par le Gret, son chef de file. Ses objectifs sont : l'échange d'expériences, la sensibilisation des ONG françaises de solidarité internationale aux enjeux liés au changement climatique et le renforcement de capacités des ONG pour une meilleure intégration de ces enjeux dans leurs projets de terrain. Enfin, elle vise à promouvoir la construction de positions collectives des ONG, notamment dans les négociations internationales sur le changement climatique.